

EXPLOITATION PEDAGOGIQUE

L'émigration alsacienne vers les États-Unis d'Amérique au XIX^e siècle

*Du particulier au général :
vers une sociologie et une géographie du phénomène migratoire*

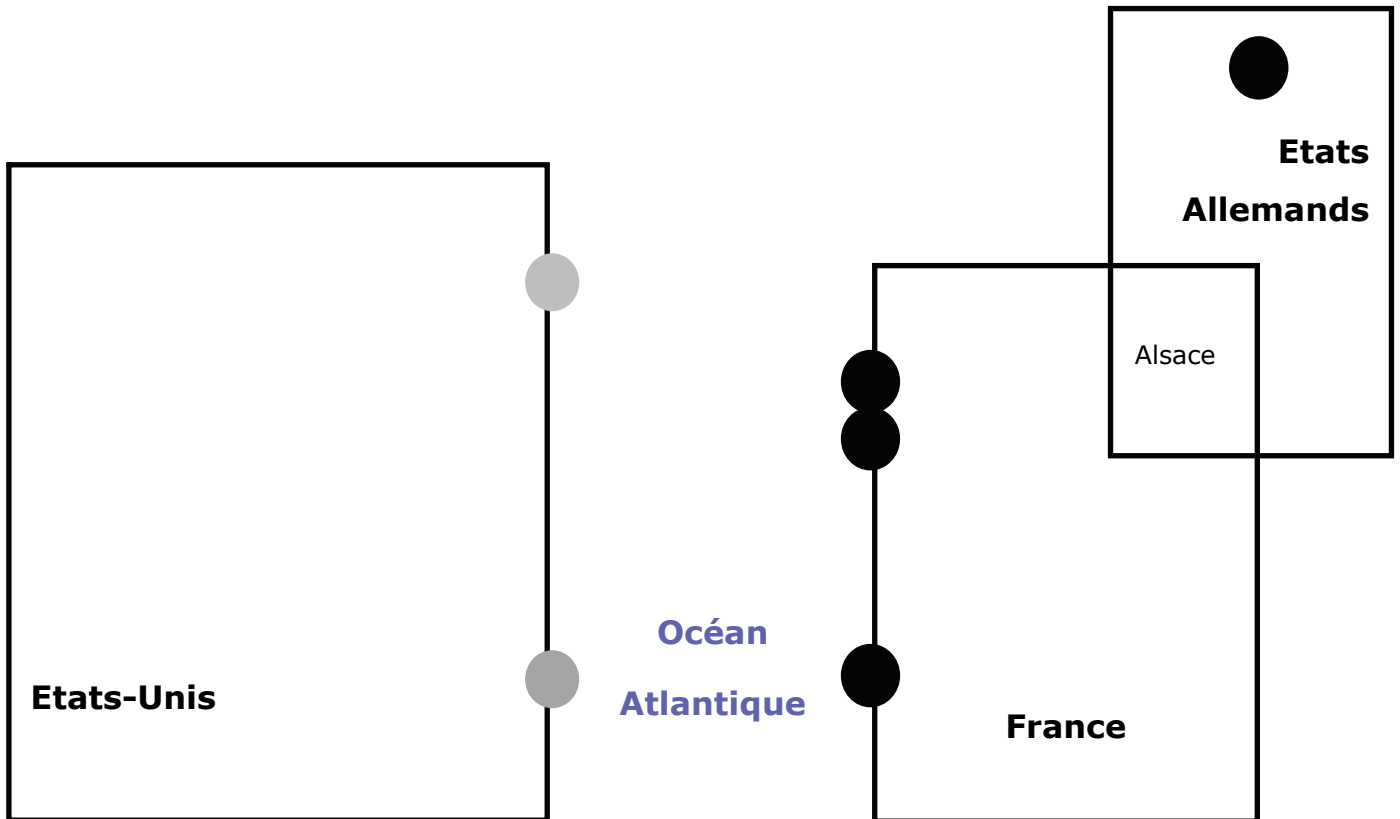
? 1. Grâce au corpus documentaire fourni, remplissez le tableau suivant.

Doc. n°	Date	Document	Acteurs et actions	Motivations, Obligations et Difficultés	Cadre géographique
1	12 avril 1838	Rapport de la gendarmerie départementale au préfet			
2	15 novembre 1851	Lettre du préfet du Bas-Rhin au sous-préfet de Wissembourg			
3	11 avril 1854	Lettre du préfet du Bas-Rhin au sous-préfet de Wissembourg			
4	22 mai 1855	Commissaire de police de Wissembourg au sous-préfet de Wissembourg			
5	4 février 1856	Agence de l'Union maritime au commissaire de l'émigration de Strasbourg			
6	2 août 1857	Commissaire de police au sous-préfet			
7	4 novembre 1858	Commissaire de la police des chemins de fer de l'Est au sous-préfet			
8	6 mars 1860	Lettre du préfet au sous-préfet de Wissembourg			

Doc. n°	Date	Document	Acteurs et actions	Motivations, Obligations et Difficultés	Cadre géographique
9	15 avril 1864	Arrêté du préfet			
10	1 ^{er} janvier 1865	Statistique de l'émigration			
11	12 septembre 1865	Lettre du préfet au sous-préfet de Wissembourg			
12	1 ^{er} octobre 1866	Statistique de l'émigration			

? 2. Rédigez une synthèse présentant les différents acteurs de l'émigration alsacienne vers les États-Unis (vous pouvez distinguer les acteurs institutionnels et les acteurs privés) puis leurs motivations, les obligations à respecter ainsi que les difficultés rencontrées.

? 3. Complétez le schéma suivant.
■ L'émigration alsacienne vers les Etats-Unis durant le Second Empire



Port de départ



Port d'arrivée



Traversée de l'Atlantique via une compagnie maritime



Agents d'émigration



Zone de « recrutement des agences d'émigration »



Trajet jusqu'au port d'embarquement

INFO+

Les agences d'émigration

Le commerce du transport des émigrants est presque entièrement aux mains de maisons installées au Havre. Tenues régulièrement au courant de la réglementation qui se préparait, elles n'attendaient qu'un signe pour solliciter une accréditation. Dès la fin du mois de mars 1855, les maisons Barbe et Morisse, Chrystie-Schloesmann et compagnie, Lemaître et Finlay, Marziou et compagnie, Wood Courteville et Bielefeld, William Slade sont immédiatement reconnues, par arrêté, aptes au recrutement et au transport des émigrants. En juin et août 1855, trois particuliers obtiennent l'accréditation : G. Mosche, Frédéric Pierre Weiss et Ferdinand Kauzler.

En même temps qu'elles obtiennent la reconnaissance officielle du gouvernement, les agences d'émigration obtiennent des procurations pour leurs agents et sous-agents en Alsace. Le 19 septembre 1855, le service de l'émigration du ministère de l'Intérieur transmet aux deux préfets alsaciens la liste des agents et sous-agents accrédités. [...] En l'espace de six mois, de mars à septembre 1855, l'Alsace se voit officiellement dotée de soixante-six agents et sous-agents d'émigration.

D'après Nicole FOUCHE,
Emigration alsacienne aux Etats-Unis, 1815-1870,
Paris : Publications de la Sorbonne, 1992, pp. 80-81.